

MODULASSUR



CLIENTS POTENTIELS :

Particuliers avec jeunes enfants ou enfants poursuivant des études.
Particuliers, lorsque l'un des conjoint est en situation de dépendance économique. Familles monoparentales.
Couples TNS dont le conjoint participe à l'activité de l'entreprise avec le statut de conjoint collaborateur ou sans statut.
Séniors souhaitant bénéficier d'une couverture et de revenus complémentaires en cas de décès accidentel...

CLIENTÈLE JEUNES ACTIFS

CLIENTÈLE ACTIFS
JUSQU'À L'ÂGE DE LA RETRAITE

CLIENTÈLE SENIORS

Modulassur Preciso

Jusqu'à 270.000€ versés sous forme de capital et de rentes certaines pour une protection complète en cas d'accident.



1

ENVIRONNEMENT ET OBJECTIFS

- Plus de 66% des Français craignent la survenue d'un accident.
- 77%* des français qui ont souscrit une assurance décès ne connaissent pas le montant des indemnités ou doutent qu'elles seraient suffisantes.
- 55%* des français qui envisagent de souscrire une assurance ne le font pas car ils pensent qu'elle sera trop onéreuse. [*Sources : Power of Protection]
- Insuffisance des prestations décès versées par les régimes obligatoires des salariés et des TNS par rapport aux besoins des familles.

Solution destinée à assurer au conjoint survivant d'un salarié, d'un TNS ou d'un retraité le versement d'un capital en cas de décès accidentel, afin d'apporter un soutien financier immédiat, et le versement de revenus certains et réguliers, sur une longue durée, afin de compenser la perte de revenus du foyer.



2

GARANTIES

- Versement immédiat d'un capital de 30.000€ au moment du décès accidentel de l'assuré.
- + Versement d'une rente certaine mensuelle pendant 60 mois (5 ans).
- 4 niveaux de rente mensuelle : 1.000€, 2.000€, 3.000€ ou 4.000€.
- De 90.000€ à 270.000€ de capitaux versés au total en cas de décès accidentel.
- Option "Assur+". Versement d'un capital complémentaire de 5.000€ en cas de décès pour toute autre cause que l'accident.



3

ATOUTS COMMERCIAUX

- Aucun questionnaire médical.
- Souscription en ligne avec signature électronique.
- A partir de 13,82€ par mois pour s'adapter à tous les budgets.
- Réduction tarifaire de -20% pour le conjoint.
- Couverture immédiate en cas de décès par accident : 30.000€.
- 4 niveaux de rente pour s'adapter à tous les besoins.
- Souscription possible jusqu'à 70 ans.
- Couverture jusqu'à 80 ans.
- Jusqu'à 270.000€ de capitaux versés au total en cas de décès par accident (option 4).
- Commissions précomptées. (nous contacter pour obtenir le tableau de commissionnement.)

Fiche Technique

Contrat d'assurance souscrit auprès d'IMPERIO Assurances et Capitalisation, S.A. et Distribué par Modulassur

Cible	Particuliers, Artisans, Commerçants, souhaitant assurer la protection financière de leurs proches en cas de décès par accident. Formule particulièrement adaptée pour les couples âgés entre 30 et 55 ans, ceux dont l'un des conjoints est sans profession ou sous le statut conjoint collaborateur, couples avec enfants à charge, couples avec crédits en cours.										
Conditions de souscription Résidence principale en France métropolitaine	<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Conditions de souscription</th> </tr> <tr> <td>Age de souscription</td> <td>De 18 à 70 ans pour la Garantie de base (60 ans pour la Garantie Assur +) Conjoint (âgé de 18 à 70 ans à la souscription) peut également souscrire au contrat Bénéficiaire d'une réduction de 20% sur sa prime d'assurance</td> </tr> <tr> <td>Durée du contrat</td> <td>1 an tacitement reconductible d'année en année.</td> </tr> <tr> <td>Terme des garanties (Garantie de base)</td> <td>Au plus tard 80 ans (échéance annuelle qui suit le 80ème anniversaire)</td> </tr> <tr> <td>Terme des garanties (Garantie Assur +)</td> <td>Au plus tard 65 ans (échéance annuelle qui suit le 65ème anniversaire)</td> </tr> </table>	Conditions de souscription		Age de souscription	De 18 à 70 ans pour la Garantie de base (60 ans pour la Garantie Assur +) Conjoint (âgé de 18 à 70 ans à la souscription) peut également souscrire au contrat Bénéficiaire d'une réduction de 20% sur sa prime d'assurance	Durée du contrat	1 an tacitement reconductible d'année en année.	Terme des garanties (Garantie de base)	Au plus tard 80 ans (échéance annuelle qui suit le 80ème anniversaire)	Terme des garanties (Garantie Assur +)	Au plus tard 65 ans (échéance annuelle qui suit le 65ème anniversaire)
Conditions de souscription											
Age de souscription	De 18 à 70 ans pour la Garantie de base (60 ans pour la Garantie Assur +) Conjoint (âgé de 18 à 70 ans à la souscription) peut également souscrire au contrat Bénéficiaire d'une réduction de 20% sur sa prime d'assurance										
Durée du contrat	1 an tacitement reconductible d'année en année.										
Terme des garanties (Garantie de base)	Au plus tard 80 ans (échéance annuelle qui suit le 80ème anniversaire)										
Terme des garanties (Garantie Assur +)	Au plus tard 65 ans (échéance annuelle qui suit le 65ème anniversaire)										
Délai de carence	<table border="1"> <tr> <th>Garanties</th> <th>Délai de carence</th> </tr> <tr> <td>Décès (Garantie de base)</td> <td>Pas de période d'attente (La garantie entre en vigueur à compter de la date d'effet du contrat.)</td> </tr> <tr> <td>Décès (Garantie Assur +)</td> <td>Délai de carence de 9 mois à compter de la date d'effet du contrat</td> </tr> </table>	Garanties	Délai de carence	Décès (Garantie de base)	Pas de période d'attente (La garantie entre en vigueur à compter de la date d'effet du contrat.)	Décès (Garantie Assur +)	Délai de carence de 9 mois à compter de la date d'effet du contrat				
Garanties	Délai de carence										
Décès (Garantie de base)	Pas de période d'attente (La garantie entre en vigueur à compter de la date d'effet du contrat.)										
Décès (Garantie Assur +)	Délai de carence de 9 mois à compter de la date d'effet du contrat										
Garanties de base Si par la suite d'un accident couvert par le contrat, l'assuré vient à décéder dans l'année qui suit la date de survenance de cet accident	<table border="1"> <tr> <td>Décès</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Versement d'un capital immédiat de 30.000 € • Versement d'une rente mensuelle certaine • Pendant 60 mois </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Option 1 : Rente mensuelle de 1.000€. • Option 2 : Rente mensuelle de 2.000€. • Option 3 : Rente mensuelle de 3.000€. • Option 4 : Rente mensuelle de 4.000€. </td> </tr> </table>	Décès	<ul style="list-style-type: none"> • Versement d'un capital immédiat de 30.000 € • Versement d'une rente mensuelle certaine • Pendant 60 mois 	<ul style="list-style-type: none"> • Option 1 : Rente mensuelle de 1.000€. • Option 2 : Rente mensuelle de 2.000€. • Option 3 : Rente mensuelle de 3.000€. • Option 4 : Rente mensuelle de 4.000€. 							
Décès	<ul style="list-style-type: none"> • Versement d'un capital immédiat de 30.000 € • Versement d'une rente mensuelle certaine • Pendant 60 mois 	<ul style="list-style-type: none"> • Option 1 : Rente mensuelle de 1.000€. • Option 2 : Rente mensuelle de 2.000€. • Option 3 : Rente mensuelle de 3.000€. • Option 4 : Rente mensuelle de 4.000€. 									
Garantie Optionnelle "Assur +" En cas de décès de l'assuré pour une cause autre qu'accidentelle	<table border="1"> <tr> <td>Assur +</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Versement d'un capital de 5.000€ • En cas de décès, la garantie de base et la garantie optionnelle "Assur +" ne sont pas cumulables • Coût mensuel de la garantie Assur + : 3,75€ par assuré </td> </tr> </table>	Assur +	<ul style="list-style-type: none"> • Versement d'un capital de 5.000€ • En cas de décès, la garantie de base et la garantie optionnelle "Assur +" ne sont pas cumulables • Coût mensuel de la garantie Assur + : 3,75€ par assuré 								
Assur +	<ul style="list-style-type: none"> • Versement d'un capital de 5.000€ • En cas de décès, la garantie de base et la garantie optionnelle "Assur +" ne sont pas cumulables • Coût mensuel de la garantie Assur + : 3,75€ par assuré 										
Formalités médicales	Aucun examen médical ni questionnaire de santé										
Règlement des prestations	• Prestations versées au(x) bénéficiaire(s) dans les 15 jours qui suivront la réception des documents nécessaires										
Souscription par une personne morale	<ul style="list-style-type: none"> • Le contrat peut être souscrit par une personne morale dans ce cas il devient un contrat collectif à adhésion facultative. • Le paiement des primes sera effectué par l'entreprise dans les conditions prévues dans la note d'information. 										

Tableau synthétique des Garanties et des Tarifs Modulassur Préciso

	Option 1		Option 2		Option 3		Option 4	
	Décès Accid	Option Assur +	Décès	Option Assur +	Décès	Option Assur +	Décès	Option Assur +
Capital immédiat	30.000 €	5.000 € (si décès autre qu'accidentel)	30.000 €	5.000 € (si décès autre qu'accidentel)	30.000 €	5.000 € (si décès autre qu'accidentel)	30.000 €	5.000 € (si décès autre qu'accidentel)
Rente Mensuelle (60 mois)	1.000 €		2.000 €		3.000 €		4.000 €	
Total des prestations	90.000 €		150.000 €		210.000 €		270.000 €	
Prime mensuelle 1 Assuré	13,82 €	+ 3,75 €	22,94 €	+ 3,75 €	32,06 €	+ 3,75 €	41,17 €	+ 3,75 €
Prime mensuelle 2 Assurés	24,88 €	+ 7,50 €	41,29€	+ 7,50 €	57,71 €	+ 7,50 €	74,11 €	+ 7,50 €